

**SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : DNCMP/ 80 / S / 2022-2023
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE
CANCEROLOGIE A GITEGA.**

Date de publication : 14/3/2023

Date d'ouverture : 03/4/2023

Art 1. Objet d'Appel d'Offres.

La Direction Générale des Ressources au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA «DGR/MSPLS» invite, par le présent Appel d'Offres, les consultants admis à concourir selon les termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation d'une étude portant sur la faisabilité de la mise en place d'un centre de cancérologie.

Le présent Dossier d'Appel d'Offres concerne la réalisation d'une étude sur impact environnemental social et gestion des déchets radioactifs et son étude pour la programmation, conception architecturale et technique, la confection du Dossier d'Appel d'Offres pour la construction ainsi que la surveillance de ces travaux.

Il sera constitué d'un rapport de l'étude des impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et la gestion des déchets radioactifs ainsi qu'un plan constituant le programme de fonctionnement et les plans du building ; les notes de calcul de blindage ou liées à la radioprotection et tous les éléments constitutifs d'un DAO pour la sélection d'une entreprise solide pour l'exécution des travaux.

Art 2. Maître de l'Ouvrage et Financement.

Le marché sera conclu au nom du Gouvernement du Burundi par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Le financement provient du budget de l'Etat (exercice 2022- 2023)

Art 3. Mode de passation et Condition de participation à l'Appel d'Offres

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à tout Bureau d'Etudes, justifiant des capacités juridiques, techniques et financières suffisantes pour remplir cette mission tel que défini à l'article 161 et 162 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de bureaux d'études est admis.

Art 4. Allotissement

Le marché est constitué par un seul lot.

Ⓟ

Art 5. Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables, pendant les heures de services, à l'adresse suivante :

Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ;
Cellule de Gestion des Marchés Publics/Direction Générale des Ressources ;
Tél : 22 27 32 51

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré au Secrétariat de la Direction Générale des Ressources, moyennant paiement d'un montant de Cent mille francs burundais (100.000 Fbu) à verser sur le sous compte n° 1101/001 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Office Burundaise des Recettes (OBR).

Art 6. Visite du terrain :

Une visite obligatoire sera organisée à l'intention des candidats soumissionnaires en date du 17.1.3./2023 à 10h 30 minutes à Gitega et une réunion préparatoire se fera sur site le même jour.

Art 7. Délais d'exécution :

L'étude faisant objet du présent marché devra être restituée dans un délai de 90 jours calendrier à compter le lendemain du jour de la réception de la lettre notification définitive.

Art 8. Dépôt et Ouverture des Offres :

Les offres sous pli fermé et rédigées en langue française devront parvenir au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida au plus tard le 03.1.4./2023 à 9 heures 30 minutes du matin. Les offres techniques seront ouvertes le même jour à 10 heures précise en séance publique en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) conformément à l'article 22 du code des marchés publics alinéa 9.

L'ouverture se fera en deux étapes :

- Première étape : les offres techniques.
- Deuxième étape : Offres financières. Elles seront ouvertes que pour les soumissionnaires qui auront un score minimum de 75% des offres techniques.

Art 9. Conditions de qualification

Les critères de qualification pris en considération lors de l'analyse des offres sont énumérés à l'article 9 des IC

Art 10. Délai d'engagement des soumissionnaires

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date d'ouverture des offres.

Ⓢ

Art 11. Garantie de bonne exécution

L'attributaire devra dans les 10 jours calendaires suivant la signature de la lettre de commande produire une garantie de bonne exécution égale à 10% du montant total du marché.

Art 12. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adressent leurs demandes à la Direction Générale des Ressources, Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ;
Tél : 22 27 63 04.

Fait à Bujumbura, le 7.../.../2022

**Le Directeur Général des Ressources et Personne
Responsable des Marchés Publics**

Jean Charles NTAHIMPERA

